

LETTRE OUVERTE À TOUS LES AGENTS DE LA PJJ



Chères et chers collègues,

Je m'adresse à chacune et à chacun d'entre vous car nous sommes à un tournant crucial pour la PJJ.

Le plan social qui a frappé la PJJ constitue une ligne rouge qui ne pouvait être franchie. Cet événement doit nous rappeler deux choses essentielles : d'une part, la PJJ est une administration fragile et politiquement exposée et d'autre part, nous œuvrons toutes et tous pour ce service public de la Justice des Enfants. Nous avons donc tous intérêt à le défendre, aussi parce qu'il est notre outil de travail.

Pourquoi avoir touché à la masse salariale ? Bien que la directrice de la PJJ invoque des coupes budgétaires et des primes imprévisibles, toutes les administrations et notamment toutes les directions du ministère de la Justice ont été impactées par ces mêmes mesures sans pour autant amputer la masse salariale. Cela démontre qu'il existait d'autres réponses que celles imposées par la DPJJ.

Mépris, négligence, incompétence ou plan funeste ? Dans tous les cas, ce parti-pris n'est plus acceptable ! C'est l'ensemble de notre service public qui est aujourd'hui ébranlé. Nous sommes en droit d'exiger de nos dirigeants qu'ils soient réellement engagés pour nos missions et nos métiers. Qu'ils assument pleinement la responsabilité de leur fonction, au-delà de toute considération de carrière !

Cependant, depuis sa prise de fonction, la directrice de la PJJ a démontré tout l'inverse : les missions, les conditions de travail, le dialogue social et la préservation du service public ne semblent pas figurer parmi ses priorités. C'est pourquoi **notre organisation syndicale demande, depuis quelques semaines déjà, sa démission**, et nous continuerons de le rappeler à chaque rencontre.

La CGT PJJ, comme d'autres organisations syndicales également, dénonce et combat la précarisation de l'emploi. Ce qui s'est passé cet été a confirmé que le recours aux contractuels ne sert ni les intérêts économiques, ni ceux des personnels, ni ceux des organisations de services, ni la continuité des missions et encore moins ceux des familles.

La précarité concerne aujourd'hui plus de 20% des personnels et la direction de la PJJ a démontré à quel point ces agents peuvent constituer **une simple variable d'ajustement**, situation qui ne serait pas possible avec des personnels titulaires.

Même si certains contrats ont été préservés par la pression mise sur la centrale, rien ne garantit que cela ne se reproduira pas au regard du nouveau plan d'austérité qui semble se profiler. **Il est donc urgent de sécuriser tous les postes vacants et de recruter en nombre** pour assurer le suivi effectif de toutes les mesures en attente, ainsi que pour abaisser les normes de prise en charge.

Aujourd'hui, cette transformation est possible.

Alors que tous les postes vacants sont financés, l'administration ne recrute pas à hauteur des besoins !

A ce jour, les organisations syndicales de la PJJ sont toutes mobilisées sur cette question. Faites-nous confiance car cela représente un enjeu majeur pour l'avenir de notre service public.

Mais ce changement ne pourra se faire sans l'implication de chacune et chacun d'entre vous. Comme nous le savons, pour nos dirigeants, seuls les chiffres comptent. **Faisons donc nombre et soyons toutes et tous ensemble en grève le 19 septembre !**

Ne faites pas grève seulement en soutien des personnels contractuels. Ne faites pas grève seulement à la demande des organisations syndicales.

Faites-le pour vous, pour vos conditions de travail, pour défendre le service public et garantir un accompagnement digne pour les familles au quotidien !

Montreuil, le 16 septembre 2024

Il doit y avoir un avant et un après le 19 septembre !

S

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the right end, and a small loop at the bottom right.